

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2026**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, WARY Grégory

EXCUSE : DROUIN Véronique, STROESSER Delphine donne pouvoir à Virginie AUDARD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Samuel GESTRAUD*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-11 DU 02-02

**URBANISME : REPRISE DU LOTISSEMENT PRIVE « LE CLOS DES POMMIERS FLEURS » DANS LE
DOMAINE PUBLIC : MODIFICATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa dernière séance, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur le fait que le lotissement privé « Le Clos des Pommiers Fleurs » soit repris dans le domaine public.

Sur cette délibération, il a été mentionné le nom du notaire suivant : SELARL NOT'ANJOU CONSEIL à Châteauneuf-Sur-Sarthe, cependant Madame COURANT a fait appel à son propre notaire qui est Groupe ANJOU LOIRE NOTAIRES à Tiercé.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de modifier le nom du notaire pour l'élaboration de l'acte et mettre Groupe ANJOU LOIRE NOTAIRES à Tiercé.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification du nom du notaire pour l'élaboration de l'acte soit, Groupe ANJOU LOIRE NOTAIRES à Tiercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 3 février 2025

Secrétaire de Séance

Samuel GESTRAUD

Le Maire

David LAGLEYZE